



# Le Solidaire

Bulletin du Fonds de Solidarité des Groupes Populaires de Québec Janvier 2011

**Le sac de la Solidarité toujours disponible !**



Vous pouvez vous procurer ce sac au montant solidaire de 10\$. Utiliser un sac aux couleurs du Fonds c'est contribuer au financement des groupes de défense de droits ainsi que d'offrir une visibilité importante à notre fondation.

Si vous souhaitez vous offrir le sac de la Solidarité, nous vous invitons à communiquer avec nous via notre adresse courriel [fsgpq@bellnet.ca](mailto:fsgpq@bellnet.ca) ou par téléphone au (418) 529-4407. Vous pouvez aussi vous en procurer un directement chez nos groupes membres.

Le calendrier des luttes sociales 2011 est disponible au coût de 10\$. Pourquoi ne pas se le procurer en duo avec le sac de la Solidarité pour seulement 15\$?



Communiquez avec le Fonds pour profiter de cette offre des plus solidaires!

## Rétrospective ADDS-QM

18 novembre 2009

### Appui pour une pétition

Dépôt d'une pétition de 10 000 noms, à l'Assemblée Nationale, pour l'abolition des catégories à l'aide sociale; 310 groupes et organismes ont appuyés la pétition.

18 février 2010

### Pension alimentaire

La Cour suprême donne raison à une étudiante monoparentale qui réclamait que la pension alimentaire qu'elle recevait pour son enfant ne soit pas considérée comme un revenu aux prêts et bourses. Rappelons que le jugement de la Cour d'appel déclare unanimement : "que la requérante n'a pas à inclure les montants reçus au titre de la pension alimentaire pour son enfant aux fins de calcul de sa contribution selon la Loi sur l'aide financière aux études". *La même revendication est mise de l'avant pour le programme d'aide sociale. Ce jugement constitue donc une jurisprudence très significative pour faire avancer la lutte.*

10 mars 2010

### Encore des appuis

Un appui de taille s'ajoute à la liste des appuieurs de nos pétitions : Le Collège des médecins du Québec.

16 avril 2010

### Plainte contre la radio poubelle

Le Conseil de presse du Québec a retenu une plainte du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) contre les animateurs Stefan Dupont et Vincent Dessureault et la station CHOI 98.1 FM Radio X pour informations inexactes, atteinte à la dignité humaine, manque de respect ainsi que pour propos méprisants. « Ils nagent dans un flou d'approximations qui entretiennent des préjugés et compromettent gravement l'exactitude de l'information ». Toujours selon le Conseil, « plusieurs extraits illustrent la définition même de l'acte de mépriser, soit de considérer quelqu'un comme indigne d'estime, comme un être ne valant pas la peine qu'on lui porte attention ou intérêt ».

6 juin 2010

### Plan de lutte à la pauvreté

Dépôt du plan de lutte à la pauvreté : en soi, c'est loin d'être une victoire, mais soulignons quand même les gains qu'il contient :

Page 30 : L'indexation des prestations d'aide sociale, automatiquement à chaque année, a été mise en place le 1<sup>e</sup> janvier 2009, mais ce n'était pas inscrit au règlement de la loi. Cela sera désormais le cas, nous annonçait le 2<sup>e</sup> plan de lutte à la pauvreté, ce printemps.

5 novembre 2010

### Bureau de révision

L'ADDS-QM apprend en primeur qu'il y aura 12 réviseurs de plus au bureau de révision régional pour l'aide sociale.

18 novembre 2010

### Indexation

Suite à notre manifestation, l'attaché politique de la nouvelle ministre, Julie Boulet, annonce que le ministère est en train de réviser le calcul de l'indexation à l'aide sociale. Bien sûr, il faut attendre de voir quel sera le résultat final.

## Sur la route pour le logement social !

Une caravane du FRAPRU du 14 au 19 février 2011



Dans le contexte actuel de pénurie de logements abordables au Québec, le FRAPRU revendique le financement de 50 000 nouveaux logements sociaux en 5 ans. Pour accentuer la pression sur le gouvernement provincial, le FRAPRU organise une grande caravane à travers le Québec, qui aura lieu du 14 au 19 février 2011. La caravane, ponctuée d'actions et d'événements publics, passera par Gatineau, Montréal, Châteauguay, Sherbrooke, Trois-Rivières, La Tuque et Saguenay avant de se diriger vers Québec.

À son arrivée à dans la capitale le 18 février, les participant-e-s à la caravane se réuniront pour une action d'éclat et une soirée populaire, dont les détails seront annoncés prochainement. Le lendemain, le samedi 19 février, le FRAPRU vous invite à clore cette semaine de mobilisation et d'actions avec une manifestation nationale sur la colline parlementaire.

## Nourrir la planète - Est-ce que l'abondance tire à sa fin?

Comme pour la majorité des populations des pays riches, nous tenons pour acquis depuis longtemps l'abondance et la diversité des aliments que nous consommons. On va au supermarché et on retrouve des aliments provenant des quatre coins du monde. Certains en arrivent même à croire que les légumes poussent dans les comptoirs des épiceries...

Mais selon certains experts cette abondance tire peut-être à sa fin. Nos ressources naturelles diminuent, alors que la demande pour les denrées alimentaires ne cesse de croître pour satisfaire une population toujours grandissante. Nous sommes actuellement 7 milliards d'humains sur la Terre et nous serons 9 milliards en 2050. La mondialisation change aussi les habitudes alimentaires des populations et apporte une pression à la hausse sur la demande de certains produits. Or la production de ces aliments requiert une grande quantité d'eau. Les enjeux du futur pourraient bien être l'eau et l'alimentation.

Beaucoup de facteurs et de ressources naturelles ont un impact direct sur l'agriculture. Le pétrole représente une ressource essentielle pour le modèle actuel d'agriculture industrielle. Une réduction de l'offre de pétrole aura un impact sur la production agricole et même si certains voient les biocarburants comme une solution à la rareté du pétrole, ceux-ci représentent une menace pour la sécurité alimentaire. Les changements climatiques auront aussi des impacts importants sur les coûts et l'abondance des récoltes dans certains endroits de la planète.

Si vous souhaitez en apprendre un peu plus sur cette crise appréhendée par certains experts, Les AmiEs de la Terre de Québec organisent le mercredi 16 février une conférence-projection intitulée « Nourrir la planète » et qui sera animée par Errol Duchaine de La semaine verte à Radio-Canada. Cet excellent reportage a été conçu par la BBC et adapté par l'équipe de La semaine verte. Nous discuterons des solutions que nous pouvons apporter, et qui sont bien plus nombreuses que l'on ne pense!

## **Parce que la réhabilitation est plus efficace que la vengeance...**

### **Modification au système du pardon : une menace à la réinsertion sociale.**

Eric Bélisle, Groupe de défense des droits des détenus de Québec.

En juin dernier, les députés de la chambre des Communes adoptaient, à la toute hâte, une partie du projet de loi C-23 visant à resserrer considérablement l'octroi du pardon, dans le but avoué d'empêcher que Karla Homolka puisse déposer une demande de réhabilitation. Bien que cette situation demeurerait tout à fait hypothétique, le gouvernement a cru bon faire une « entorse » à la démocratie en scindant le projet de loi C-23 en deux parties et en forçant son adoption par un procédé plus que douteux. Le président de la Chambre a même dit avoir « de sérieuses réserves quant à cette façon de faire » lors de l'adoption de la motion, d'une longueur telle qu'elle ne fut même pas lue en entier par le leader du gouvernement. Grâce à cette motion : « Le projet de loi C-23A est réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans propositions d'amendement, avoir été agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté. » D'un coup de balais, sans débats ni études, on venait d'allonger la période d'admissibilité à déposer une demande de pardon pour des milliers de personnes au Canada. On repassera pour les leçons d'éthique, de démocratie et surtout, de respect de la loi...

Cet automne, le gouvernement revenait à la charge afin de faire adopter la deuxième partie du projet de loi initial, renommé C-23B. À sa lecture, on ne peut que s'inquiéter puisqu'il constitue une véritable entrave à la réinsertion sociale. Le projet de loi ratisse très large et pourra entraîner la stigmatisation à vie et la marginalisation perpétuelle de plusieurs personnes, créant alors des conditions favorables à une récidive. Comme l'indique l'ASRSQ dans son mémoire, « nous ne pouvons endosser les orientations du premier gouvernement du Canada en plus de 100 ans qui s'affiche comme étant résolument contre le pardon et la réhabilitation des personnes contrevenantes. »

Non seulement il viendra restreindre encore d'avantage la possibilité d'obtenir un pardon pour des milliers de personnes, il rendra complètement inadmissible au pardon une grande partie des personnes judiciarisées. Si le gouvernement fédéral, fidèle à son habitude, indique qu'il vise les crimes « graves », plusieurs intervenants et députés ont fait ressortir le fait que plusieurs délits jugés « moins graves » s'y retrouvent. Pire, le projet de loi donne un véritable « chèque en blanc » au pouvoir exécutif (le gouvernement), qui pourra modifier à son gré, sans l'approbation du Parlement, les délits non admissibles au pardon. À la limite, un gouvernement pourrait inscrire sans débat public tous les articles du Code criminel dans les annexes 1 et 2, rendant ainsi complètement inopérante la Loi sur le casier judiciaire. Est-ce que cela fait partie de « l'agenda caché » du gouvernement?

(suite page 4)

## ***Souper de la Solidarité***

Un peu plus de 200 personnes ont assisté au souper de la solidarité qui avait lieu le 4 décembre 2010 au centre Horizon dans le quartier Limoilou. Nous vous remercions tous d'avoir participé en grand nombre à cette soirée dédiée aux militants et militantes des groupes communautaires de la région de Québec. Nous remercions également nos nombreux commanditaires qui sans eux nous n'aurions pu vous offrir tout ces prix.

Nous en profitons pour vous souhaiter une très belle année 2011.



(suite de la page 3)

Avoir un casier judiciaire complexifie de façon importante la démarche de réinsertion sociale en nuisant à la recherche d'emploi, aux chances de souscrire à une police d'assurance ou même de trouver un logement. Ce sont là pourtant des facteurs clés de l'insertion sociale et de diminution du risque de récidive.

Le gouvernement conservateur défend son projet de loi en prétextant que ce n'est pas à l'État de « pardonner ». Pourtant, au sein de notre système de justice, c'est l'État qui poursuit, et non la victime. Nous pouvons comprendre qu'il puisse être difficile pour une victime de pardonner à son agresseur. Mais, d'un point de vu « juridique », l'État se doit de faciliter la réinsertion des personnes qui ont démontré qu'elles se sont réhabilitées. Ceci passe inévitablement par le pardon, qui vient « mettre à l'écart » le casier judiciaire de ces personnes.

Aussi, l'argument disant que ce projet de loi répond aux besoins des victimes ne tient pas la route. Comme le souligne l'ASRSQ dans son mémoire, nous estimons que rien dans ce projet de loi ne vient répondre aux besoins véritables des victimes. À moins que ce ne soit qu'un désir de vengeance? Pour un gouvernement qui n'a dépensé que la moitié du 8,8 millions de dollars dédiés aux victimes, qui a coupé des millions de dollars dans les programmes d'aide aux victimes, mais qui a dépensé près de six millions cette année en publicité pour promouvoir ses actions en matière de justice pénale et en matière d'aide aux victimes, on peut se demander si pour les conservateurs, « les victimes comptent » ou si elles « servent ».

En plus de ce projet de loi, le gouvernement a haussé les frais de services pour les traitements des demandes de pardon. Ainsi, depuis le 29 décembre 2010, il en coûte 150 \$ pour déposer une demande, au lieu de 50 \$. Il semble que le gouvernement actuel fait tout en son pouvoir pour restreindre l'accès au pardon.

Le système actuel a fait ses preuves. 97 % des personnes ayant obtenu un pardon ne commettent pas un nouveau délit. Alors, pourquoi vouloir le défaire ? Nous ne pouvons que dire NON à ce projet de loi.

Joignez votre voix citoyens et organismes qui choisissent la réhabilitation et qui disent NON au projet de loi C-23b. Nous vous invitons à consulter notre dossier spécial et à remplir un « coupon électronique » afin de manifester votre opposition au projet de loi en visitant le [www.gdddq/pardon](http://www.gdddq/pardon). Vous pouvez également nous contacter au 418 522-4343 pour obtenir la documentation et le coupon par la poste.

Ensemble, disons NON au C-23b.



## NOS GROUPES MEMBRES

**Les AmiEs de la Terre de Québec**

418-524-2744

info@atquebec.org



**L'Association pour la défense des droits sociaux**

418-525-4983

addsqm@bellnet.ca

**Le Bureau d'animation et information logement**

418-523-6177

bail@total.net

**Le Comité des citoyen-ne-s du quartier Saint-Sauveur**

418-529-6158

cccqss@bellnet.ca

**Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste**

418-522-0454

compop@qc.aira.com

**Communication Basse-Ville, Journal Droit de parole**

418-648-8043

cbv@oricom.ca

**Le Groupe de défense des droits des détenuEs**

418-522-4343

info@gdddq.org

**Radio Basse-ville Québec, CKIA 88,3 FM**

418-529-9026

ckiafm@meduse.org